

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des membres  
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres  
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres  
qui ont assisté à la séance : 20

Séance du 14 septembre 2023

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

**Présents :**

M. Christian OTTENWAEELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST,  
Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER,  
Adjoints au Maire  
MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette  
SYLVESTRE, MM Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe  
ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Denis WACHBAR, Mmes  
Sabrina DUSSOURD, Amandine MARTIN,  
M. Jean LACHMANN, Mme Anne-Catherine DORIDANT, M. Yann  
VILARDELL, Conseillers municipaux

**Absents excusés :**

Michel GOETTELMANN donne pouvoir à Patrick DELSART  
Sandrine DEMAY donne pouvoir à Luc ADONETH  
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST  
Axèle EBELIN donne pouvoir à Christian OTTENWAEELDER  
Eric BRUSNTEIN donne pouvoir à Jean LACHMANN  
Bénédicte SADOWNICZYK donne pouvoir à Anne-Catherine DORIDANT

**Absents :**

Lysiane STENGER

**10 Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif -  
Tourisme**

**RAPPORTEUR : M. BOHN**

**10.4. Décision modificative n°5 : Crédits à l'opération 230601  
« Réaménagement Rues Bretagne et Champagne »**

**DELIBERATION 14092023/10**

Considérant la nécessité de créer et d'abonder l'opération 230601 « Réaménagement Rues Bretagne et Champagne » en raison d'une prévision de travaux non prévue au budget 2023,

Il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

-Crédits à l'opération 230601« Réaménagement Rues Bretagne et Champagne »

2152	21	822	OP 030315 « Neuerweg »	-17 500 €
------	----	-----	---------------------------	-----------

2152	21	822	OP 230601« Réaménagement Rues Bretagne et Champagne »	+ 17 500 €
------	----	-----	--	------------

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir débattu,  
**APPROUVE** la décision modificative n°5 telle que décrite ci-dessus  
**AUTORISE** le Maire à effectuer les écritures comptables s'y rapportant.

POUR : 26  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

DELIBERATION EXECUTOIRE  
Pour extrait conforme  
Châtenois, le 19 septembre 2023

Luc ADONETH, Jean LACHMANN  
Le Maire, Le secrétaire de séance,



*J. Lachmann*